



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU C.C.A.S. D'UXEGNEY
du Vendredi 19 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi dix neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'UXEGNEY, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe SOLTYS,

ETAIENT PRESENTS (14) :

Mmes POUSSARDIN – SCHERMANN – GASPARD - VOINCHET – THOMAS - MARCHAL - LANGLOIS et MM. BLOND – CLAULIN - DEMANGE – DEPRUGNEY – CLAUDEL – FOCKI – WONNER

ETAIENT EXCUSES (2) :

M Didier MINIER (pouvoir à M Sylvain DEMANGE)- MME Nathalie POURCHOT

ETAIENT ABSENTS (0) :

M Sylvain DEMANGE a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 20 mai 2014 a été adopté à l'unanimité. Monsieur WONNER fait remarquer qu'il est inscrit absent à la séance du 20 mai 2014 alors qu'il a prévenu de son absence et s'est excusé.

Au cours de la séance, les décisions suivantes ont été prises :

11/2014 - DEMANDE AIDE FINANCIERE –ACHAT VIGNETTE TRANSPORT :

Monsieur le Président fait part au conseil d'administration de la demande d'aide financière sollicitée par [REDACTED] à Uxegney concernant l'achat d'une vignette de transport des élèves et étudiants handicapés pour l'année scolaire 2014/2015.

Monsieur le Président précise que le montant de cette vignette de transport s'élève à 80,00 € TTC (26,00€ pour le 1^{er} trimestre, 54,00 € pour les deux autres trimestres).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une aide financière identique au montant de l'allocation de rentrée scolaire accordée par la mairie soit 64,00 €.

DIT que la dépense sera mandatée à l'article 6568 de la section de fonctionnement du budget 2014.

12/2014 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BANQUE ALIMENTAIRE DES VOSGES :

Monsieur le Président donne lecture aux membres du Conseil d'Administration de la demande de subvention émanant de Monsieur le Président de la Banque Alimentaire des Vosges.

Celui-ci souligne les difficultés financières rencontrées par la Banque Alimentaire et informe que sans participation financière des C.C.A.S. bénéficiaires la Banque Alimentaire ne pourra plus travailler en partenariat avec notre C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration propose une aide entre 150,00 € et 200,00 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, par 8 voix propose une aide de 150,00 € et par 8 voix une aide à 200,00 €. La voix du président étant prépondérante,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150,00 € à la Banque Alimentaire des Vosges,

DIT que la dépense sera mandatée à l'article 6568 de la section de fonctionnement du budget 2014.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Repas des anciens Darnieulles-Uxegney : Cette année il sera organisé et aura lieu à Darnieulles le 09 novembre prochain. A ce jour, nous n'avons pas le menu ni le tarif, nous attendons les informations de Madame GEOFFROY. Monsieur BLOND demande la participation de 6 personnes pour aider au service. Les volontaires sont appelés à se manifester par l'envoi d'un mail.

Colis de Noël : Il était prévu de définir le montant maximum du colis pour l'année 2014. Un débat s'installe faut il maintenir le colis de fin d'année, le repas et l'après-midi récréatif ? Aucune décision n'est prise. Le C.C.A.S. se réunira à nouveau dans trois semaines afin de prendre une décision.

Des informations complémentaires sont demandées à savoir le coût du repas, des colis et de l'après-midi récréatif.

La date prévue de distribution des colis de fin d'année est le 20 décembre 2014.

A l'occasion du mariage de Monsieur et Madame GAOUAMAS un don de 50,00 € à été fait au C.C.A.S.

Monsieur BLOND Vice-Président informe le Conseil d'Administration de la nécessité d'acheter un nouveau congélateur, il en existe de 150,00 € à 200,00 €.

Une demande d'aide concernant un besoin en fuel sera étudiée. Madame MULOT, assistante sociale sera sollicitée afin de connaître la nécessité. Toutefois, le Président est autorisé à intervenir à hauteur de 100,00 € suivant les informations fournies par Madame MULOT.

Le Président informe le Conseil d'Administration du fait qu'un couple de personnes âgées refuse toute aide dont elles auraient pourtant bien besoin. Les services sociaux sont informés et le C.L.I.C. va essayer d'intervenir.

La séance est levée à 22 heures.

A UXEGNEY, le 23 septembre 2014

Lu et approuvé

Le Président,

Philippe SOLTYS


